



HHORAGES - **INFOS** numéro 14 - octobre 2018

Halte aux **HOR**mones **Artificielles** pour les **GrossesES**

SOMMAIRE

Édito de la Présidente	1-2
Extraits d'arrêtés du tribunal	2-3
Assemblée générale du 17 mars 2018 :	
Ordre du jour	4
Rapport d'activités 2017	4-7
Interventions de :	
M ^{me} Marie-Noëlle Pitavy	7
Maître Jean-Paul Teissonnière et Maître Nadine Melin	7
M ^{mes} Mauricette Puillandre et Yette Blanchet (rapport financier)	7
M ^{me} Geneviève Joutel	7-8
M. André Cicoella, toxicologue	8
Maître Marie-Odile Bertella-Geffroy	8
Avancées de la Recherche et publications internationales	9-12
Témoignage de Sarah	13-14

IMPORTANT

Retenez déjà la date de notre prochaine AG :
SAMEDI 16 MARS 2019
De 9h à 17h avec pause déjeuner de 12h à 14h

FIAP
Salle Oslo
30 rue Cabanis, 75014 PARIS

HHORAGES-FRANCE

Siège social : 20 Allée du Bois Bonnet
95270 ASNIÈRES SUR OISE

Site : www.hhorages.com
E-mail : hhoragesfrance@gmail.com

Présidente : Marie-Odile Soyer-Gobillard
(CA du 02/06/2010)

Secrétaire : Pierre Datry
Secrétaire adjointe : Aimée Iglésias
(04 68 63 48 04)

Trésorière : Mauricette Puillandre
Trésorière-adjointe : Yette Blanchet

Édito par Marie-Odile Soyer-Gobillard, Présidente

Ne pas perdre espoir !

Lors de notre dernière Assemblée Générale, qui nous avait permis de nous retrouver entre adhérents, amis et intervenants, nos avocats nous avaient recommandé d'attendre patiemment les résultats de l'Appel concernant le Non-Lieu prononcé le 17 Novembre 2015 par les juges du Tribunal Pénal concernant les 4 dossiers ayant franchi la barrière du Parquet afin de décider de nos futures actions : soit rester au Pénal, soit initier des procédures au Civil. Après plusieurs attermolements, l'Appel devant le Tribunal Pénal a été finalement entendu grâce aux éléments scientifiques nouveaux concernant le lien moléculaire entre administration d'estrogènes de synthèse et troubles psychiatriques à la post adolescence chez les enfants exposés *in utero*.

De plus nos recherches avec l'équipe du Professeur Sultan nous ont permis cette année (en 2018) de démontrer pour la première fois ce même lien reliant l'administration *in utero* de progestérone synthétique (ou progestins) et troubles somatiques et/ou psychiatriques chez plusieurs de nos enfants. Un article sur ce sujet est sous-pressé dans un journal scientifique international (*Gynecological Endocrinology*) dont le résumé traduit en français se trouve plus loin dans ce bulletin. Les débats judiciaires ont donc repris le 14 septembre dernier : un mémoire, rédigé par Me Nadine Melin, relu et amendé par les plaignants fut communiqué et défendu. Mais lors de cette réouverture des débats furent seuls examinés les problèmes de « prescription » (durée au-delà de laquelle une action en justice, civile ou pénale, n'est plus recevable) concernant nos plaintes sur les atteintes parfois mortelles de nos enfants. Les attendus de ces débats ne nous seront communiqués que le 9 Novembre prochain (voir la copie du texte conclusif de l'Arrêt page suivante).

Nous poursuivons avec ténacité nos recherches grâce à vos témoignages qui nous ont permis de constituer une cohorte de plus de 1300 dossiers (**Enregistrement CNIL N°1006460**) reconnue au sein du Portail Epidémiologique de l'INSERM, ce qui confirme sa validité. Grâce à votre soutien, je continuerai à mettre en valeur, rédiger, publier et exposer nos résultats lors de congrès ou de conférences, ce qui finalement porte ses fruits puisque pour la première fois j'ai été invitée à parler devant les étudiants de 3ème année de la Faculté de Médecine de Lyon Est... Mieux vaut tard que jamais... car ils n'avaient jamais entendu parler de l'action néfaste de ces perturbateurs endocriniens que constituent les hormones de synthèse distribuées aux femmes enceintes pendant des décennies et dont les méfaits sont maintenant

transmis aux enfants des générations futures.

Votre Présidente, Marie-Odile SOYER-GOBILLARD

Extraits et conclusions du Non-Lieu et de l'Arrêt du Tribunal d'Appel

COUR D'APPEL DE PARIS	ORDONNANCE DE NON-LIEU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS	
CABINET DE MME BRIGITTE JOLIVET VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE L'INSTRUCTION ET DE MME EMMANUELLE ROBINSON VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE L'INSTRUCTION	N° DU PARQUET : . 0522496019 . N° INSTRUCTION : . 2701/05/24 . PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

Devant Nous, Brigitte JOLIVET, Vice-Président chargé de l'instruction, et d'Emmanuelle ROBINSON, Vice-Président chargé de l'instruction, au tribunal de grande instance de Paris

A l'issue de l'instruction, il apparaît qu'en l'état des connaissances scientifiques, il ne peut être démontré l'existence d'un lien de causalité certain entre l'exposition in utero au DISTILBÈNE et les troubles psychiatriques graves développés au début de l'âge adulte tels que ceux développés par les enfants des parties civiles.

Il convient également d'ajouter que s'agissant de faits commis antérieurement au 1^{er} mars 1994, date d'entrée en vigueur du nouveau Code Pénal, il aurait été impossible d'engager devant les juridictions pénales, la responsabilité pénale de la personne morale des laboratoires pharmaceutiques qui commercialisaient le DES et, ce, quand-bien même le lien de causalité aurait été établi, ce qui, en l'espèce, n'est pas le cas. Au mieux aurait-il pu être recherchée la responsabilité pénale des personnes physiques dirigeantes des laboratoires pour des faits commis entre 1962 et 1973, action qui, au regard de l'ancienneté des faits, n'aurait eu que peu de chance de prospérer.

Cela étant, faute d'établir un lien de causalité certain entre l'exposition in utero au DISTILBÈNE et les troubles psychiatriques graves dénoncés par les parties civiles, les délits d'homicides involontaires et de blessures involontaires, comme celui de tromperie, ne peuvent être retenus à l'encontre de quiconque et non lieu sera ordonné.

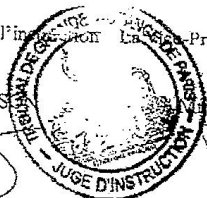
DÉCLARONS N'Y AVOIR LIEU À SUIVRE C'EST L'ÉTAT et ordonnons le dépôt du dossier au greffe pour y être repris s'il survenait des charges nouvelles.

Fait à Paris, le 17 NOV. 2015

La Vice-Présidente chargée de l'instruction La Grande-Présidente chargée de l'instruction

Mme Emmanuelle ROBINSON

Mme Brigitte JOLIVET



Copie de la présente ordonnance ont été adressée ce jour par lettre recommandée ce jour aux parties civiles et leurs avocats

Copie de la présente ordonnance conforme aux réquisitions de M. le procureur de la République, lui a été donné ce jour

Copie certifiée conforme
à l'original

INSTRUCTION N° 2701/05/24
ORDONNANCE DE NON-LIEU

DOSSIER N° 2016/00818
N° Parquet : P052249601/9
ARRÊT DU 27 juin 2018

Services du Secrétaire-Greffier
de la Cour d'Appel de Paris

COUR D'APPEL DE PARIS
PÔLE 7
QUATRIÈME CHAMBRE DE L'INSTRUCTION
APPEL D'UNE ORDONNANCE DE NON-LIEU

ARRÊT

(N°1, 12 pages)

Prononcé en chambre du conseil le vingt-sept juin deux mil dix huit

Procédure suivie contre X... du chef d'homicide involontaire ; tromperie ; tromperie aggravée ; atteinte involontaire à l'intégrité d'autrui ; atteinte involontaire à l'intégrité physique ;

CELA ETANT EXPOSE

Considérant qu'il résulte des articles 6 § 1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme et préliminaire du code de procédure pénale que la chambre de l'instruction ne peut statuer sur l'éventuelle acquisition de la prescription de l'action publique sans avoir permis aux parties d'en débattre ;

Considérant que la présente information a été poursuivie en raison des effets combinés, d'une part, de la connexité relevée entre les infractions exposées par l'ensemble des parties civiles et, d'autre part, de l'interruption du cours de la prescription tirée de la publication, dans les Annales médico-psychologiques en février 2000, de l'article évoqué *supra* du Docteur VERDOUX, dans lequel ce chercheur s'interrogeait alors sur les conséquences psychiatriques d'une exposition intra-utérine aux œstrogènes de synthèse, et du dépôt de plainte simple de Madame SOYER GOBILLARD du 14 février 2001, suivi de diligences ordonnées par le Ministère public ;

Que la décision à venir sur la réunion des éléments constitutifs des infractions d'atteinte involontaire à la vie et à l'intégrité de la personne par exposition *in utero* aux effets psychiques allégués du DES étant susceptible d'influer sur la portée juridique, en termes de prescription de l'action publique, à reconnaître, en définitive, à la publication de cet article scientifique en 2000, notamment à l'égard des délits de tromperie et d'atteintes somatiques à l'intégrité de la personne également instruits dans la présente procédure, il convient de demander aux parties toutes observations utiles relatives à l'éventuelle acquisition de la prescription des infractions ayant fait l'objet de la présente information ;

PAR CES MOTIFS

LA COUR

Vu les articles 177, 183, 185, 186, 194, 198, 199, 200, 207, 216, 217 et 801 du Code de procédure pénale,

EN LA FORME

DÉCLARE LES APPELS RECEVABLES,

AU FOND

AVANT-DIRE-DROIT,

ORDONNE LA RÉOUVERTURE DES DÉBATS A L'AUDIENCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 A 9 HEURES AUX FINS DE PERMETTRE AUX PARTIES DE DÉBATTRE DE L'ÉVENTUELLE ACQUISITION DE LA PRESCRIPTION DES INFRACTIONS INSTRUITES DANS LA PRÉSENTE PROCÉDURE,

ORDONNE que le présent arrêt sera exécuté à la diligence de Mme le Procureur Général.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 : Ordre du jour

9h30-10h30 : Accueil des participants et hommage traditionnel à ceux qui nous ont quittés.

Présentation du rapport moral 2017 et des recherches en cours par M.O. SOYER-GOBILLARD, Présidente de HHORAGES, Chargée de la recherche scientifique.

Candidatures et élections au Conseil d'Administration.

10h30-10h40 : Intervention de Marie-Noëlle PITAVY, Représentante de HHORAGES auprès du RES.

10h40-12h : Intervention de Maître Jean-Paul TEISSONNIERE et de Maître Nadine MELIN, nos avocats : « Évolution des Procédures Pénales en Procédures civiles et autres questions ». Échanges avec la salle.

12h-12h30 : Rapport financier par Mesdames Mauricette PUILLANDRE et Yette BLANCHET.

12h30-13h30 : Repas pris en commun au self-service du FIAP.

14h-14h 30h : Intervention de Mme Geneviève JOUTEL, Adhérente-Patiente : « Patient-Expert qu'est-ce que c'est? »

14h30-15h15 : Intervention de Monsieur André CICOLELLA, Président du Réseau Environnement Santé (RES) : « Des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens ». Echanges avec la salle.

15h15-15h45 : Prise de parole de Me BERTELLA-GEFFROY, avocate, ancienne Juge d'instruction au Pôle de Santé Publique, Paris.

15h45-16h30 : Échanges avec la salle et clôture de l'Assemblée Générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 : Rapport d'activités 2017 par Marie-Odile Soyer-Gobillard, Présidente

Après avoir rendu hommage à ceux qui nous ont quittés, la Présidente Dr M.O. SOYER-GOBILLARD effectue le rapport moral sur l'année 2017 et fait le point sur les recherches entreprises grâce à la cohorte de HHORAGES (1311 témoignages à ce jour avec environ 200 ordonnances ou dossiers médicaux). Elle remercie tout particulièrement nos avocats Me Jean-Paul TEISSONNIERE et Me Nadine MELIN, Monsieur André CICOLELLA, les Professeurs Charles SULTAN et Marie-Odile KREBS, le Docteur Oussama KEBIR et les membres du bureau de HHORAGES pour leur soutien constant dans le travail de l'Association dont le but est d'aider à faire le lien entre traitements par des hormones de synthèse lors des grossesses et troubles psychiatriques chez les enfants exposés *in utero*, associés ou non à des troubles somatiques. En 2017 nous avons continué à recevoir de nouveaux témoignages par mail, courrier postal, communications téléphoniques. C'est Mauricette PUILLANDRE et Charles ZELWER dont nous déplorons le décès récent qui se sont occupés de cette lourde charge, ils sont remerciés bien chaleureusement. Nous ouvrons un dossier pour chaque famille concernée, nous envoyons des documents, nous tenons les dossiers à jour en fonction de vos informations, nous répondons aussi aux familles afin que les droits de leurs enfants soient respectés.

Notre questionnement fait partie de celui plus général des effets sur la santé des Perturbateurs Endocriniens

(dont les hormones estrogènes de synthèse, DES, EE, et Progestérone de synthèse ou Progestins, font partie) et qui apparaissent de plus en plus dans le débat public et dans le débat politique. De plus en plus de petits enfants (3^{ème} génération) sont signalés comme porteurs de troubles somatiques, en particulier nous sommes frappés par le nombre important de cas d'autisme de type ASPERGER. Avec l'association « Les Filles DES » dont la Présidente est Mme Stéphanie CHEVALLIER et le conseil Me Martine VERDIER, nous avons réalisé en commun un questionnaire envoyé à tous nos adhérents et les leurs et nous avons pu lister ces troubles somatiques, parfois très graves : anencéphalie, sténose du pylore, agénésie de la main (pas de doigts), dysgenèse vertébrale, malformations du pied, du pied et de la main, de la hanche, 1 seul rein, absence de conduit auditif... soit plus de 75 dossiers pour HHORAGES (Document affiché). 25 dossiers de plainte ont été déposés chez nos avocats (Me TEISSONNIERE) (doc affiché, noms masqués) et 2 chez Me BERTELLA-GEFFROY et Me PEZARD. La date pour la procédure en appel au Pénal pour 4 des dossiers qui avaient « bénéficié » d'un Non-Lieu a été fixée au 26 Mars 2018 puis reportée à Juin. Un mémoire très détaillé a été rédigé à la rédaction duquel j'ai pu participer en fournissant de nombreuses preuves et publications scientifiques.

Outre la rédaction d'articles et de rapports, je me suis rendue à de nombreuses reprises à Montpellier pour travailler avec le Professeur SULTAN et l'équipe d'Endocrinologie Pédiatrique du CHU. Je vous rappelle que nous avons publié début 2016 un article dans la Revue Internationale à Comité de lecture, *Gynecological Endocrinology*, dans lequel les auteurs ont analysé une cohorte de 1002 enfants issus de la cohorte de HHORAGES et ont décrit les troubles psychiatriques des enfants exposés aux estrogènes de synthèse DES et Ethinyl Estradiol. Le **21 Janvier 2017** j'ai participé à la Journée d'Etude Regards Croisés sur la Recherche en Psychiatrie organisée au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé par le Professeur KREBS, l'INSERM et la Fondation DENIKER. Au cours de la Table Ronde j'ai pu exposer la problématique de HHORAGES et les progrès accomplis sur « Perturbateurs endocriniens, Distilbène et troubles psychiatriques » en dialogue avec le Docteur KEBIR. Après notre Assemblée générale du **18 Mars 2017**, j'ai participé le **29 Mars** à une conférence de Presse organisée par le Réseau Environnement Santé (RES) au cours de laquelle j'ai présenté devant les représentants politiques de LRM, PS et de LFI, notre Association et ses Recherches sur l'effet des perturbateurs endocriniens sur les enfants exposés *in utero* et dont le Diethylstilbestrol est le modèle.

En **avril 2017**, l'équipe du Professeur KREBS grâce aux familles d' HHORAGES ayant satisfait aux critères d'inclusion, a effectué la publication de la Première mise en évidence du lien moléculaire entre exposition *in utero* au DES et troubles psychiatriques des enfants exposés.

Résultats : Des analyses génétiques et épigénétiques de familles de HHORAGES ont permis de montrer que l'exposition prénatale au DES est associée à des **processus épigénétiques** : des **modifications de méthylation différentielles** sur l'ADN de deux gènes majeurs:

- **Le gène ADAM TS9** impliqué dans le contrôle de la forme des organes sexuels pendant le développement (uterus et organes reproducteurs mâles ou femelles) et également dans certains cancers; il joue aussi un rôle critique dans le contrôle du développement du Système Nerveux Central.

-**Le gène ZFP 57** (situé sur le chromosome 6), exprimé très tôt dans le développement, est un régulateur de transcription en lien direct avec le phénomène de méthylation, le neuro développement, et l'apparition de psychoses à la post adolescence (Rivollier et al., Methylomic Changes in Individuals with Psychosis, Prenatally Exposed to Endocrine Disruptor Compounds: Lessons from Diethylstilbestrol. PLoS ONE 2017, 12(4): e0174783. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174783>. P1-12). Lors de l'AG 2017, le Dr KEBIR avait expliqué : « Une plus grande différence de méthylation (significative) a été observée dans une région proche du promoteur d'un gène de protéoglycanase **ADAMTS9**. De plus, les personnes exposées et porteuses de psychose (schizophrénie) présentaient une méthylation différentielle dans la région englobant le gène codant pour la protéine à doigts de zinc **ZFP57** alors que les personnes exposées sans psychose (contrôles intra et extra-familiaux) ne la présentaient pas. En conclusion, la psychose est associée à des modifications **méthylomiques spécifiques pouvant affecter le neuro développement et la plasticité neuronale**. » Les recherches sont loin d'être terminées car il reste encore à explorer avec le même matériel sanguin issu de la cohorte de HHORAGES

l'étude des micro ARN, non codants et celle des modifications des histones.

J'ai donné également donné en 2017 plusieurs conférences: Le **8 Avril**, invitée à Porto j'ai parlé devant médecins, praticiens ostéopathes et acupuncteurs réunis en Association Internationale (REF International) des Perturbateurs Endocriniens et de leurs méfaits en prenant pour modèle l'histoire du DES et autres estrogènes de synthèse (« PE : Tous exposés, tous concernés »). En **Mai**, Rédaction du Rapport sur le Projet PICRI* (2007-2017) co-signé avec le Professeur KREBS, afin qu'il soit présenté devant le Conseil Régional d'Ile de France contributeur financier, par Me BERTELLA-GEFFROY, elle-même membre de ce conseil. (*PICRI: Partenariat Institution Citoyen pour la Recherche et l'Innovation) (Voir Bulletin *HHORAGES-Infos 13*). En **Juin et juillet** rédaction du Bulletin *Hhorages Infos 13*, le plus didactique possible afin d'expliquer les phénomènes complexes de l'épigénétique (envoi à tous les adhérents). Rédaction de l'Intervention de l'Association HHORAGES devant le Réseau Environnement Santé, présenté le **2 Septembre** par Marie-Noëlle PITAVY, Membre du Conseil d'Administration de HHORAGES que je tiens à remercier ici: « Un exemple de Collaboration Citoyenne ». Le **21 Octobre** je suis allée présenter en Anglais une communication au Congrès Européen de Gynécologie de Barcelone au cours de laquelle j'ai pu exposer les effets délétères de la Progestérone synthétique administrée sous différentes formes aux mères enceintes, sur les enfants exposés in utero de 46 familles de la cohorte de HHORAGES. Un article scientifique sur ce sujet est sous presse dans une Revue Internationale. Enfin deux colloques encore, chaque conférence invitée étant de 1h et quart: l'une le **22 Octobre** à Paris pour le Congrès National du CCREAT (Centre Culturel de Recherche et d'Etude en Acupuncture Traditionnelle) devant médecins et praticiens : « Leçons du Passé et Prévention : notre histoire du DES » et l'autre le **4 Novembre** à Toulouse pour le Colloque Impact CLIMATMED « Leçons du passé et Prévention: Un exemple historique: le Distilbène, Quelle leçon en tirer? ». Le public était presque exclusivement médical. Enfin! Ce qui m'a permis d'être invitée **fin janvier 2018** à intervenir pour une conférence devant les étudiants en médecine de 3ème année de la Faculté de Médecine de LYON Est. Nous sommes entendus par les médecins et les futurs médecins, enfin !

Depuis plusieurs années j'ai été nommée dans le COLLEGE DES RELECTEURS DE PROJETS CLINIQUES de l'INSERM et j'ai participé le **23 Octobre** à l'INSERM à Paris à un Séminaire d'une journée de formation sur la Recherche Clinique dit « Séminaire Ketty SCHWARTZ ». Cela me permet ainsi d'être informée de certains projets de Recherche clinique qui vont être réalisés. Je fais également partie du groupe éditorial qui organise ce type de séminaire.

Nos projets pour 2018 et 2019, en plus de nos tâches récurrentes et de l'accompagnement des familles qui veulent intenter une action judiciaire :

-Poursuite des travaux scientifiques lancés en 2017, écriture d'articles et présentations lors de colloques, collaboration à la relecture et critiques d'articles pour la Revue Médicale *Prescrire* qui tient compte le plus souvent de nos critiques constructives dans des articles par exemple sur les effets trans générationnels entre autres du DES ou du DDT.

-Poursuite de la rédaction en cours d'un article scientifique avec le Professeur Charles SULTAN sur la Mise en évidence de Dysphorie du Genre (Transgenre M (XY)>F) à partir d'une cohorte de 500 garçons de Hhorages. (*Plusieurs cas dans notre cohorte, représentant 300 fois les chiffres en population générale et voir le témoignage de Sarah dans ce bulletin*).

-Finalisation d'un article sur l'effet psychiatrique des Progestins avec le Professeur Charles SULTAN (article sous presse).

-Un projet d'étude moléculaire épigénétique avec l'équipe d'Endocrinologie Pédiatrique de Montpellier (Professeurs Charles SULTAN et Nicolas KALFA) : le projet GENEPI, étude de l'effet trans-générationnel du DES/EE sur les petits-fils Hypospades de la cohorte de HHORAGES. Ce projet fait suite à l'étude publiée par cette équipe en 2011 dans la Revue *Fertil Steril* mais en doublant le nombre de petits-fils hypospades et en demandant leur participation aux Mères, elles-mêmes FILLES-DES : celles-ci vont être prochainement contactées.

Le quitus concernant le rapport moral a été donné à l'unanimité par l'Assemblée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 : Élection d'un membre nouveau au Conseil d'Administration

Madame Annie RENAUD, habitant près de Narbonne. Elle se présente ainsi que ses motivations et est élue à l'unanimité. Elle recevra les communications et témoignages de la Région Occitanie.

Email : renaudac@icloud.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 : Intervention de Marie-Noëlle Pitavy, représentante de Hhorages auprès du RES

Le 2 septembre 2017, fut présenté devant le Réseau Environnement-Santé, le rapport sur les activités citoyennes de HHORAGES. Le texte intégral de ce rapport a été publié dans le précédent Bulletin HHORAGES Infos 13 avec l'ensemble des publications et communications à congrès (29) et Thèses de Sciences ou de Médecine (3). Les apports de notre association et vos témoignages à la science, à l'environnement et à la santé sont considérables.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 : Intervention de Maître Jean-Paul Teissonnière et de Maître Nadine Melin, nos avocats

Ceux-ci nous parlent de la procédure d'appel au Pénal du **26 Mars 2018** pour 3 dossiers et de la nouvelle procédure qui va être intentée au Civil. Les personnes intéressées dans la salle viennent s'inscrire auprès de Me MELIN. Une assignation va leur être prochainement envoyée. Un historique est dressé de l'histoire judiciaire : jusqu'à présent le niveau de preuves semblait insuffisant. Maintenant, le lien moléculaire est établi grâce aux travaux de l'équipe Krebs avec la coopération de la cohorte de HHORAGES, les arguments sont plus solides et la procédure pénale sera menée à son terme, le niveau de preuves étant plus élevé. Le Parquet était jusqu'à présent farouchement opposé aux procès pénaux de Santé Publique. Il conseille de mener au bout les procédures pénales en cours et de se diriger éventuellement vers une procédure au Civil pour les autres dossiers (voir plus haut la reproduction des documents judiciaires).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 : Rapport financier par M^{mes} Mauricette Puillandre et Yette Blanchet

Les comptes font apparaître un léger déficit financier dû à la diminution du nombre d'adhérents (décès ou désintérêt, alors que nous approchons enfin du but !). Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 : Intervention de M^{me} Geneviève Joutel, Adhérente : «Qu'est-ce qu'un patient expert ?»

Madame JOUTEL, Fille DES, nous parle de son expérience personnelle et de l'intérêt à faire profiter d'autres patients de cette expérience ainsi que de celle de la douleur psychique et du moyen de la faire diminuer. L'évolution et les progrès de la médecine vont jouer en faveur de la révolution des patients car les pathologies considérées comme mortelles vont se transformer en maladies chroniques et la connaissance de la maladie devient essentielle. L'émergence d'internet, des échanges et des blogs avec l'intervention des patients constitue un véritable contre-pouvoir dont il faut tenir compte aujourd'hui. Depuis 2009, des cursus universitaires et un

doctorat impulsé par le Dr Catherine Tourette (Université P. et M. Curie) se sont ouverts aux patients-experts venus de tous horizons. Ils abordent l'éducation thérapeutique ainsi que les savoirs sur la maladie ou l'auto-diagnostic. D'autres Universités Aix Marseille, Grenoble, Lyon ont ouvert des cursus de patients-Experts. En effet connaître l'expérience et l'expertise des malades est un véritable enjeu pour la santé publique.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 :
Intervention de M. André Cicolella, toxicologue-chimiste**

**PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, SANTE ENVIRONNEMENTALE :
LE TEMPS DE L'ACTION !
« Des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »**

« Stratégie pertinente et opportune », « Résultats positifs qui restent le plus souvent à amplifier »... Les Inspections Générales (Santé, Développement Durable et Agriculture) ont publié leur rapport d'évaluation de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens (SNPE). Feu vert donc pour la 2ème phase ! Le RES s'est félicité de ce rapport car la SNPE était une demande du RES. La SNPE repose sur un objectif : diminuer l'exposition de la population, sans référence à des normes. C'est exactement l'objectif de la Charte « Villes et Territoires sans PE » lancée par le RES en octobre dernier. Grande Synthe, Coeur d'Ostrevent, Paris, Strasbourg, ... des collectivités locales de plus en plus nombreuses s'engagent. Autre préconisation des Inspections Générales : réexaminer les normes compte-tenu de la spécificité des PE. C'était exactement l'objectif du colloque organisé par le RES le 20 mars dernier à Poitiers. 200 personnes réunies pour réfléchir sur le thème « PE, Eau et Santé : quelles normes pour demain ? ». Les normes actuelles sont en effet obsolètes car basées sur la science d'il y a 50 ans. 2018 est une année charnière, puisque l'Assemblée générale de l'ONU va de nouveau débattre de la réponse de la communauté internationale à l'épidémie mondiale de maladies chroniques. Objectif : -30 % de mortalité prématurée d'ici 2030. Mais la Ministre de la Santé présente sa stratégie de santé sans y faire référence et la santé environnementale reste marginale. Le RES demande l'organisation d'Etats Généraux de la Santé Environnementale. Plus que jamais un grand mouvement citoyen est nécessaire pour faire bouger les lignes. C'est possible, comme le montre l'appel lancé dans le bassin minier le 3 février dernier et porté par les collectivités locales, à l'initiative de l'association APRES, membre du RES !

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 2018 :
Intervention de Maître Bertella-Geffroy,
avocate choisie par certaines familles,
anciennement Juge au Pôle de Santé Public de Paris**

Celle-ci est accompagnée de Maître Alice PEZARD, également ancienne magistrate qui pourra prendre en charge certains dossiers. Maître BERTELLA apporte un certain nombre d'informations : Le **Pôle Accidents Collectifs** a remplacé le **Pôle de Santé Publique**. En ce qui concerne la Procédure civile, un groupe de travail s'est constitué entre les deux avocates et Me TEISSONNIERE et MELIN. En ce qui concerne la procédure pénale elle annonce que la juge d'Appel au Pénal a été déplacée ce qui paraît être une bonne nouvelle, la juge précédente étant tout à fait défavorable à ce genre de plainte (en santé publique) : la Cour d'Appel pourrait être alors plus positive.

Résumé français traduit de l'anglais du Chapitre publié dans le livre *Mental disorders (IntechOpen, London)*, Academic Editor : Robert L. Woolfork, Professor, Clinical Psychology, Rutgers University, 611 George St, New Brunswick NJ 08901, United States.

I-Titre original : *Evidence for link between mental disorders and in utero exposure to synthetic hormones: A long and crucial history.*

Mise en évidence d'un lien entre exposition *in utero* aux oestrogènes et progestatifs synthétiques et troubles psychiatriques : une longue et cruciale histoire.

Auteurs : Marie-Odile Soyer-Gobillard 1* Ph.D., Laura Gaspari², MD et Charles Sultan 2, MD, Ph.D. 1, Centre National de la Recherche Scientifique, Sorbonne Université, P. et M. Curie (Paris6), Laboratoire Arago, F-66650 Banyuls sur mer et * Association HHORAGES-France (Halte aux HORmones Artificielles pour les Grosses). Le Prieuré de Baillon, 20 allée du Bois Bonnet, F-95270 Asnières sur Oise. elido66@orange.fr 2, Unité d'endocrinologie et de gynécologie pédiatrique, Hôpital Arnaud-de-Villeneuve, CHU de Montpellier, F-34295 Montpellier Cedex 5, France. c-sultan@chu-montpellier.fr

* L'Association HHORAGES-France est inscrite au portail épidémiologique des bases de données de santé françaises INSERM et à l'AVIESAN (Alliance Nationale des Sciences de la VIE et de la SANté) (epidemiologie-france.aviesan.fr).

Les auteurs (bénévoles) déclarent qu'ils n'ont pas d'intérêts financiers concurrents. Le financement de l'association HHORAGES-France provient exclusivement des adhésions et/ou des dons de familles et de sympathisants.

Le livre (papier) sera prochainement en vente et diffusé en ligne sur le site de InTechOpen.

Le précédent chapitre publié par les mêmes auteurs (MOS-G et C-S), intitulé « Behavioral and Somatic Disorders in Children exposed in utero to Synthetic Hormones : a Testimony-Case Study in a French Family Troop ». 2012, dans le Livre *State of the Art of Therapeutic Endocrinology*, Editor Dr. Sameh Magdeldin, Niigata University, Japan. InTechOpen, 2012, pp. 67-86. A bénéficié de plus de 2.000 téléchargements.

Résumé :

Le cerveau prénatal se développe sous l'influence du milieu hormonal endogène (foetal, gonadique, surrénalien, placentaire, maternel) et de substances exogènes à activité hormonale. Les effets somatiques du diéthylstilbestrol (DES) (malformations génitales, infertilité, cancers) chez les enfants exposés *in utero* sont reconnus depuis longtemps, ce qui n'est pas le cas pour les troubles psychiatriques. Les études chez l'animal fournissent pourtant des preuves convaincantes de troubles somatiques et comportementaux (1).

Dans des études récentes ont été rapportés les effets psychiatriques des œstrogènes synthétiques sur le cerveau des enfants exposés *in utero*, et en particulier la manifestation de troubles mentaux de type psychotique, schizophrénie, troubles bipolaires, dépression, troubles du comportement alimentaires, suicides et tentatives de suicide (2). Une équipe dirigée par le Professeur Krebs et le Dr Kebir (Centre d'Etudes et de Recherche Clinique, CERC de l'Hôpital Ste Anne, Paris) a pu démontrer en 2017 le mécanisme épigénétique de l'effet du DES administré *in utero* : il s'agit d'une méthylation spécifique au niveau de deux gènes jouant un rôle important dans le neuro-développement: les gènes ADAM TS9 et ZFP 57. Le gène ADAM TS9 est impliqué dans le contrôle de la forme des organes reproducteurs au cours du développement, dans le développement de cer-

tains cancers ainsi que (de manière cruciale) dans le contrôle du développement du système nerveux central. La méthylation du gène ZFP 57 (situé sur le chromosome 6), qui s'exprime très tôt en tant que régulateur de la transcription, suggère fortement d'être associée à une psychose (3).

Les progestatifs utilisés en contraception et en hormonothérapie substitutive pendant la ménopause sont connus pour affecter le cerveau adulte, mais aucune donnée sur les enfants n'existait avant notre article récent (4) sur leurs effets après une exposition *in utero*.

Des données cliniques ont été recueillies auprès de 1 200 familles (1 934 enfants) de la cohorte HHORAGES à l'aide d'un questionnaire médical détaillé. La plupart des familles avaient des enfants exposés à des œstrogènes synthétiques associés ou non à des progestatifs, mais 46 mères (115 enfants) avaient au moins un enfant exposé uniquement à un ou des progestatifs.

Nos données montrent la présence de troubles somatiques et une augmentation drastique des troubles psychiatriques chez les enfants exposés *in utero* au(x) progestatif (s) (79,03% vs 0% chez les premiers-nés non exposés et chez les enfants nés après une exposition maternelle antérieure).

Ce résultat suggère fortement que le traitement par progestatif de synthèse pendant la grossesse pourrait nuire au développement du cerveau de ces enfants. Les troubles mentaux liés à l'exposition *in utero* à des progestatifs de synthèse sont les mêmes que les pathologies provoquées par une exposition *in utero* à des estrogènes synthétiques.

Mots clés : œstrogènes de synthèse, diéthylstilbestrol, éthinylestradiol, progestatifs de synthèse, troubles mentaux, exposition *in utero*.

Titre abrégé : Données probantes sur les troubles mentaux chez les enfants exposés *in utero* aux hormones de synthèse (œstrogènes et / ou progestatifs). Étude de la cohorte française HHORAGES.

Références :

1- Palanza P, Morellini F, Parmigiani S, Vom Saal FS (1999) *Prenatal exposure to endocrine disrupting chemicals: effects on behavioral development*. *Neurosci Biobehav Rev* 23, 1011—1027.

2- Soyer-Gobillard MO, Gaspari-Sultan L, Paris F, Courtet Ph, Sultan Ch (2016) *Association between foetal DES exposure and psychiatric disorders in adolescence/adulthood: evidence from a French cohort of 1002 prenatally exposed children*. *Gynecological Endocrinology* 32 (1), 25-29. DOI : 10.3109/09513590.2015.1063604

3- Rivollier F, Chaumette B, Bendjemaa N, Chayet M, Millet B, Jaafari N, Barhdadi A, Lemieux Perreault LP, Provost S, Dube MP, Gaillard R, Krebs MO, Kebir O (2017) *Methylomic changes in individuals with psychosis, prenatally exposed to endocrine disrupting compounds: Lessons from diethylstilbestrol*. *PLoS ONE*, (2017) ; 12(4): e0174783. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174783>

4- Soyer-Gobillard MO, Gaspari-Sultan L, Paris F, Courtet Ph, Puillandre M, Sultan Ch (2018) *Neurodevelopmental disorders in children exposed in utero to synthetic Progestins: Analysis from the national cohort of the Hhorages Association*. Just accepted by *Gynecological Endocrinology* DOI 10.1080/09513590.2018.1512968

Commentaires de l'Editeur (Robert L. Woolfork, Professeur de Psychiatrie, Rutgers University, New Brunswick, USA)

Il s'agit d'un ensemble unique de données qui apportent une contribution précieuse à la recherche. Un travail interdisciplinaire de ce type représente une nécessité sur le terrain pour identifier les bases biologiques des troubles mentaux. Ces chercheurs constituent une équipe interdisciplinaire très qualifiée, ce qui apporte beaucoup de crédibilité à leurs travaux.

Une exploration approfondie de l'environnement foetal est en cours actuellement de tous côtés et ces travaux constituent pour elle une importante contribution. Ce qui est particulièrement intéressant de noter dans ce travail est que les résultats sont nombreux et il est clair que de nombreuses analyses statistiques ne sont pas nécessaires pour en tirer des conclusions. Ces résultats auraient des niveaux de significativité statistique de p qui auraient tellement de zéros qu'ils rempliraient une page. L'ampleur des résultats rend la réplication hautement improbable, mais grâce à ce travail et à d'autres semblables, les humains ont la potentialité de ne plus être exposés à ces substances pathogènes pendant la grossesse. Je pense que les affiliations et grades des auteurs devraient être présentés avec leurs noms au début de l'article. Le chapitre pourrait également bénéficier d'un résumé au début, mais ce n'est peut-être pas nécessaire.

Décision de l'Editeur : Acceptation

Academic Editor : Robert L. Woolfork, Professor, Clinical Psychology, Rutgers University, 611 George St, New Brunswick NJ 08901, United States.

Tel : 848-445-2008

E-mail : rwool@rci.rutgers.edu

Date : 18-08-2018*

II- Neurodevelopmental disorders in children exposed in utero to synthetic progestins: Analysis from the national cohort of the Hhorages Association*.

Troubles neuro développementaux chez les enfants exposés in utero à des progestatifs de synthèse: analyse de la cohorte nationale de l'association Hhorages *

Marie-Odile Soyer-Gobillard¹ *, Laura Gaspari², Philippe Courtet³, Mauricette Puillandre * Françoise Paris² et Charles Sultan².

Article accepté par Gynecological Endocrinology (2018)

<https://doi.org/10.1080/09513590.2018.1512968>

1 Centre National de la Recherche Scientifique, Sorbonne Université, Université P. et M. Curie (Paris 6) et Association HHORAGES-France* (Halte aux HORmones Artificielles pour les Grossesses), Le Prieuré de Bailon, 20 allée du Bois Bonnet, F -95270 Asnières sur Oise. elido66@orange.fr www.hhoragesfrance.com

2 Service de Pédiatrie I, Unité d'Endocrinologie et de Gynécologie Pédiatrique, Hôpital Arnaud-de-Villeneuve, CHU de Montpellier, 191 avenue Doyen Gaston Giraud, 34295 Montpellier cedex 5, France.

3 Département d'urgence et de post-urgence psychiatrique, CHU Montpellier et Université de Montpellier, Montpellier, France.

* Association enregistrée au Portail Epidémiologique des bases de données de Santé françaises INSERM (Institut National français de la Recherche Médicale) et AVIESAN (Alliance nationale des sciences de la Vie et de la SANté) (epidemiologie-france.aviesan.fr).

Ce travail a été présenté en communication orale (anglais) lors du Congrès Européen de Gynécologie, Barcelone, 2017.

Résumé

Les effets indésirables provoqués par les hormones de synthèse administrées aux femmes enceintes depuis des décennies n'ont pas encore été pleinement reconnus par les communautés médicales et scientifiques. Les effets somatiques de l'exposition *in utero* au diéthylstilbestrol (DES), tels que malformations génitales, infertilité et cancers, sont reconnus depuis longtemps, mais cela n'a pas été le cas pour les troubles psychiatriques. Les progestatifs utilisés en contraception et en hormonothérapie substitutive sont connus pour affecter le cerveau adulte, mais il n'existe aucune donnée sur leurs effets dus à l'exposition *in utero* des enfants. L'Association Hhorages, une association nationale de soutien aux patients, a réuni une cohorte de 1200 femmes auxquelles ont été administrées des hormones synthétiques lors de leur grossesse. Ces femmes ont procréé 1 934 enfants. Nous avons obtenu des réponses complètes à un questionnaire détaillé de 46 femmes traitées avec des progestatifs uniquement - et non en cocktail avec des estrogènes - et qui ont donné naissance à 115 enfants. Trois groupes ont été observés: Groupe 1 (n = 18): enfants premiers-nés non exposés, groupe 2 (n = 62) : enfants exposés *in utero* à des progestatifs de synthèse et groupe 3 (n = 35): enfants nés après une grossesse précédente menée sous progestatifs. Aucun trouble psychiatrique n'a été signalé dans le groupe 1 et l'incidence des troubles psychiatriques a été drastiquement élevée dans le groupe 2. Nos travaux montrent une augmentation marquée des troubles psychiatriques chez les enfants exposés *in utero* aux progestatifs et suggèrent fortement que cette exposition prénatale est associée à un risque élevé de troubles psychiatriques à l'adolescence et à l'âge adulte, qu'ils soient accompagnés ou non de troubles du développement sexuel.

Mots-clés : Adolescence, âge adulte, exposition prénatale à un progestatif synthétique, troubles psychiatriques.

Témoignage de Sarah Yann, Écossaise

La longue route de Kinlochleven

“ Reste avec moi, fais la route avec moi.
Laissons la déesse remplir la vallée de son mystère
Et nous écrivons l’histoire, celle de la vie et de la gloire.
Sur la petite route du bas qui mène à Kinlochleven.”

“C’est bon Sarah. J’ai plusieurs prises. Celle-ci sera sûrement la meilleure”. C’est la voix de Nick que j’entends dans le casque. Il est assis derrière sa table de mixage. J’ai fini de chanter. Je suis dans le studio d’enregistrement de Watercolour Music et nous venons de passer une longue et belle journée à travailler sur l’enregistrement d’une nouvelle chanson. Alors que je raccroche mes écouteurs et que je tourne mon regard vers la droite, j’aperçois le Ben Nevis de l’autre côté du loch. Je continue à fredonner la chanson. Celle-ci s’appelle “La route du bas qui mène à Kinlochleven”. Hier soir nous avons joué au festival d’automne de Glencoe et les musiciens ont passé la nuit chez moi. Après une courte traversée sur le ferry de Corran nous voici de l’autre côté du loch ici dans le studio. Je leur ai demandé de jouer comme si c’était leur propre chanson, avec leur propre style et de rester eux-mêmes. C’est bien de cela qu’il s’agit si vous écoutez les paroles de la chanson : être soi-même.

La journée est finie et me voici assise à côté de Nick. Celui-ci est silencieux. Il a les yeux fixés sur son écran. Il me prépare un mixage provisoire pour que je puisse écouter le travail que nous avons effectué aujourd’hui. Par la fenêtre, je regarde la baie d’Inverscaddie et soudain la réalité me rattrape. Demain je fais mes bagages et je prends l’avion pour Brighton où je passerai huit nuits à l’hôpital. Je vais subir ce qu’on appelle une opération de réattribution sexuelle. Les gens pensent que je suis folle de joie mais cela n’est pas le cas. C’est pour moi quelque chose qui aurait dû se passer il y a quarante-sept ans et qui n’a que trop tardé. Les Highlands me manquent déjà. Je m’appelle Sarah et j’habite à Kinlochleven un village perdu au bout d’une vallée spectaculaire. Deux routes mènent à Kinlochleven. L’une est située au sud du loch Leven et offre une vue magnifique sur ce loch. On l’appelle “la route du haut.” L’autre située sur la partie nord longe le rivage et est connue sous le nom de “route du bas”. Je dis souvent que ma vie a consisté à voyager sur cette belle mais invisible route du bas alors que le monde autour de moi me cherchait sur la route du haut où je ne me trouvais pas. Je suis née il y a quarante-sept ans avec un nom différent, un nom de garçon. D’aussi loin que je me souviens je savais que cette identité qu’on m’avait attribuée ne me convenait pas. C’était une vie et un script dont je ne voulais pas et auxquels s’ajoutait un parcours impossible. Mais aujourd’hui je suis fière. J’ai rendu ce parcours possible.

La première fois que j’ai mis les pieds dans ce studio d’enregistrement c’était il y a deux ans. Je trainais encore le fardeau qu’était mon nom d’autrefois. Je me suis présentée à Nick Turner et Mary Ann Kennedy directeurs musicaux et propriétaires des lieux en utilisant ce faux personnage. Je venais pour enregistrer un nouvel album. Une fois ces séances terminées je suis partie ne sachant pas quand et si je reviendrais pour terminer le projet dont le titre était *In Search of the Celtic Twilight* ce qui signifie “A la recherche du crépuscule celtique”. Il y avait en effet dans ma vie un grand besoin de partir à la recherche de quelque chose. Cette quête était un parcours à travers des montagnes de confusion. Je venais d’obtenir mon premier rendez-vous dans une clinique d’identité du genre à Exeter. Un long et mystérieux parcours allait commencer. C’était un secret que je gardais. Je suis partie laissant dans ce studio des enregistrements pas finis et ai demandé à Nick d’en prendre bien soin. Un mois plus tard le médecin prononçait un diagnostic de “forte dysphorie de genre” et de transsexualisme. Ce qu’on appelle la transition allait commencer. J’ai cessé alors de contacter Nick et Mary Ann ne sachant pas quoi leur dire. Il fallait affronter une autre réalité : je perdais ma famille pour qui toute cette histoire devenait trop lourde et la conclusion était qu’il fallait que je parte si cette transition devait avoir lieu.

Un matin nous avons pris notre dernier petit déjeuner ensemble. Nous nous étions mis d’accord que je devais quitter la maison avant trois heures de l’après-midi. Tant qu’il y avait quelqu’un d’autre que moi dans la maison, je ne devais pas laisser la moindre trace visible du genre que j’avais “choisi”.

J'ai vu mes enfants partir pour la dernière fois à l'école. L'une d'elles m'a laissé une petite bouteille de mon whisky préféré accompagnée d'une carte dans laquelle elle me souhaitait bonne chance. Depuis, plus de deux années se sont écoulées et je ne l'ai toujours pas revue. Je n'ai jamais ressenti la moindre rancœur à son égard. C'est une épreuve pour laquelle elle n'a jamais été préparée et certains adultes lui ont montré que le rejet était un choix acceptable. C'est l'ignorance des adultes qui me rend folle de rage, pas la confusion dans laquelle elle se trouve.

Je suis partie dans l'après-midi et me suis rendue vers une petite maison dans le nord du Devon que Rebekah une de mes anciennes étudiantes qui en était propriétaire me proposait provisoirement sachant que je n'avais plus de toit. J'espérais encore qu'il y ait un revirement dans ma famille, que le cœur l'emporterait et que je les reverrais très vite, mais en vain. J'étais devenue indésirable et il fallait que là où nous avons vécu ensemble je devienne invisible pour que ma famille soit épargnée de l'embarras que je représentais. Il ne m'a pas fallu longtemps pour comprendre qu'il fallait que je parte vivre ailleurs pour recommencer une nouvelle vie, quelque part où je n'aurais pas à me cacher et où on m'appellerait par mon nom.

Il y a vingt-cinq ans, je suis venue vivre dans les Highlands pour la première fois après avoir quitté la petite prison bien confortable construite dans la maison de papa et maman. Le rêve des Highlands n'a duré qu'un an. Le jour où j'ai quitté l'Écosse je me souviens m'être dit alors que je me promenais le long de la rivière à Inverness, qu'il restait quelque chose d'inachevé. Un jour je reviendrais s'il m'arrivait quoi que ce soit de terrible. Les Highlands me prendraient sous leur protection. Pendant des années les excuses pour justifier des visites n'ont pas manqué, qu'il s'agisse d'activités de montagne, de ski et plus récemment de musique. Mais cette fois ci quelque chose de très spécial s'ajoutait : à Watercolour Music j'avais laissé une grande partie de moi-même. Je me décidai alors à écrire à Nick et Mary Ann après des mois de silence. Leur réponse sous forme de mail fut rapide et claire.

Pour se procurer le disque (CD) de Sarah Yann auteur compositeur de *In Search of the Celtic Twilight* :
Email : sarahglencoe@gmail.com



APPEL À COTISATION 2018

ADHÉREZ ET FAITES ADHÉRER VOS AMIS À HHORAGES

Pour garder son indépendance vis-à-vis de tous les financeurs, Hhorages a choisi de ne pas se faire subventionner. Votre association n'a donc comme ressources que vos adhésions et celles de ses sympathisants. Nous comptons sur vous pour que le travail d'information que nous vous présentons soit diffusé au plus grand nombre. Vous pouvez déclarer au fisc l'aide apportée, nous vous ferons parvenir un récépissé.

Tarifs : Membre actif : 35 Euros - Membre bienfaiteur : 50 Euros

Cotisations à faire parvenir à :

**M^{me} Mauricette PUIILLANDRE,
25 Chemin des Petits Chênes,
78400 CHATOU**

ou

**M^{me} Yette Blanchet,
9 Rue A. Ricard,
38000 GRENOBLE**

qui vous feront parvenir une attestation fiscale

REMERCIEMENTS

**Nous remercions la Mutualité Française Pyrénées Orientales (7 cours Palmarole, Perpignan)
qui nous offre l'ensemble des tirages d'HHORAGES-INFO N°14**

**Mise en page : Pierre Datry
Responsable éditoriale : Dr Marie-Odile Soyer-Gobillard**